



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Fonds européens

Dzaoudzi, le 27 octobre 2016

Un nouveau calendrier pour les Appels à projets 2016/2017 du Fonds Social Européen (FSE)

La Préfecture de Mayotte en partenariat avec le Conseil départemental lance un nouveau calendrier des Appels à projets pour la période 2016/2017 dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE). Dédié à l'inclusion sociale et à l'emploi, ce fonds bénéficie ainsi aux personnes les plus exposées au chômage et à l'exclusion.

Ce nouveau calendrier permettra aux porteurs de projets publics ou privés de se positionner sur l'ensemble des thématiques portées par le FSE.

Les porteurs de projets qui souhaitent déposer un dossier peuvent solliciter l'accompagnement de la Mission Affaires Européennes du SGAR pour tout renseignement complémentaire.

Les porteurs de projets doivent déposer leur dossier sur l'application dématérialisée « Ma démarche FSE » (<https://ma-demarche-fse.fr/>)

Retrouvez ce communiqué sur le site : www.europe-a-mayotte.fr

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

Pôle Affaires Européennes

Immeuble « La Palme d'Or » - 2e étage

Rond-point El Farouk (dit rond-point SFR)

97 600 Kawéni

Téléphone : 02.69.63.90.00

Pour plus d'informations : www.europe-a-mayotte.fr

Contact presse : Julia Viart – Chargée de communication – Pôle Affaires Européennes

Téléphone : 02.69.63.90.01

Mail : julia.viart@mayotte.pref.gouv.fr

Intitulé de l'axe	Objectifs	2016		2017	
		sept-16	nov-16	janv-17	avr-17
Améliorer l'accompagnement vers l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle des demandeurs d'emploi et des inactifs	7.1 : Augmenter le taux d'accès à l'emploi et à la formation des participants demandeurs d'emploi ou inactifs par la personnalisation de l'accompagnement				
	7.2 : Accroître la participation des jeunes NEET ou en grande difficulté à la formation préqualifiante ou qualifiante				
	7.3 : Accroître l'insertion professionnelle des jeunes par l'immersion en entreprise, les stages longs et les formations en alternance				
	7.4 : Accroître les compétences des conseillers d'orientation professionnelle et du service public de l'emploi au contact des publics				
	7.5 : Accroître l'insertion professionnelle et l'accès à la formation qualifiante des demandeurs d'emploi, notamment de longue durée, par le soutien à des initiatives partenariales locales et des expérimentations innovantes				
	7.6 : Augmenter la création d'entreprises pérennes par les personnes les plus éloignées du marché du travail et notamment par des femmes				
Développer la formation des demandeurs d'emploi et inactifs	8.1 : Accroître l'accès des demandeurs d'emploi à des formations pré-qualifiantes et qualifiantes en lien avec la demande des entreprises et le marché du travail				
	8.2 : Accroître l'offre et la participation aux actions de renforcement de la maîtrise des savoirs de base grâce à une plate-forme et des actions collectives				
	8.3 : Augmenter la réussite des jeunes dans l'enseignement supérieur localement et hors du territoire				
Développer l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs	9.1 : Augmenter la qualification des entrepreneurs et créateurs en matière d'anticipation des mutations économiques et de gestion des ressources humaines à travers des démarches collectives				
	9.2 : Accroître la maîtrise des savoirs de base par les actifs occupés				
	9.3 : Accroître par la formation qualifiante les compétences des salariés – en lien avec les besoins de développement identifiés notamment par la SRI-SI afin de sécuriser leurs parcours professionnels				
Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	10.1 : Augmenter l'insertion des jeunes en difficulté par l'accompagnement social et le placement familial				
	10.2 : Accroître les compétences et la professionnalisation des équipes au contact des besoins sociaux de la population				
	10.3 : Augmenter la capacité et la professionnalisation des dispositifs d'insertion spécifiques ou provenant de l'économie sociale et solidaire				
Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques	11.1 : Professionnaliser l'administration et accroître l'efficacité du service public par la formation des agents et par l'amélioration de l'organisation de l'offre de services				